



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-147**

Séance publique du

5 avril 2024

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240405- lmc1261009-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2024
Date de réception : mardi 9 avril 2024
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ADHÉSION AU PROGRAMME DE SENSIBILISATION COVOITURAGE POUR LES AGENTS
DE LA COLLECTIVITÉ**

Le 5 avril 2024 à 11h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 29 mars 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Fathi BENJILALI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAoui, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Elisabeth HUARD à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Françoise TERME à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Développement Durable et
Stratégies

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2024

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : ADHÉSION AU PROGRAMME DE SENSIBILISATION COVOITURAGE POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville est engagée en faveur du développement des mobilités douces et durables sur l'ensemble de son territoire. L'objectif est d'accélérer la décarbonation des déplacements quotidiens et de lutter contre l'auto-solisme, pratique fortement ancrée.

Dans ce cadre, le covoiturage constitue une offre complémentaire aux transports en commun et aux modes actifs. En effet, il permet d'optimiser la mobilité quotidienne en zones périurbaines et rurales notamment.

C'est dans ce contexte que la Métropole a créé un service de covoiturage du quotidien à destination de l'ensemble des administrés du territoire assorti d'avantages financiers au bénéfice des covoitureurs conducteurs et passagers.

Les outils et services de la société Karos (spécialisée dans le covoiturage du quotidien) permettent la mise en œuvre de ce nouveau service de transport métropolitain appelé « *LeCovoiturage* ».

Ainsi, pour chaque trajet d'au moins 5 kilomètres effectués sur le territoire métropolitain, le conducteur reçoit 2€ jusqu'à 20 kilomètres puis 0.10 centimes par kilomètres supplémentaires dans la limite de 30 kilomètres. De son côté, un passager paye 0.50 centimes pour un trajet jusqu'à 30 kilomètres puis 0.10 centimes par kilomètres supplémentaires. Pour un passager

titulaire d'un abonnement pass transport, les trajets sont gratuits (dans la limite d'un aller-retour par jour).

Dans le cadre de ce service, la possibilité est donnée à tout employeur de la métropole d'adhérer au dispositif et ainsi de pouvoir créer sa propre communauté. Un usager peut ensuite s'identifier à sa communauté permettant ainsi de faciliter le covoiturage entre collègues. En adhérant à ce dispositif gratuit pour l'employeur, la Ville permet à ses agents de bénéficier de 6 mois de gratuité sur l'ensemble des trajets effectués.

Par ailleurs, l'ensemble des trajets de covoiturage effectués via ce service sont éligibles au Forfait Mobilité Durable. Le service « *LeCovoiturage* » va donc permettre d'encourager les agents de la Ville à covoiturer davantage, et faciliter la démarche au sein de notre collectivité.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

Vu la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

Vu la délibération n° MOB-005-14269/23 du Conseil Métropolitain d'Aix-Marseille-Provence du 29 juin 2023 relative à la création d'un service de covoiturage sur le territoire métropolitain ;

Vu la délibération n°DL.2022-121 du Conseil Municipal du 20 mai 2022 relative à la signature de la convention d'accompagnement avec le conseil mobipro ;

Vu la délibération n°DL.2023-60 du Conseil Municipal du 17 mars 2023 relative au renforcement du dispositif « forfait mobilité durable » pour les agents de la Ville ;

- **PRENDRE ACTE** du déploiement du service métropolitain de covoiturage « *LeCovoiturage* » opéré par le partenaire Karos ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la fiche d'adhésion au programme de sensibilisation covoiturage.

DL.2024-147 - ADHÉSION AU PROGRAMME DE SENSIBILISATION COVOITURAGE POUR
LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ-

Présents et représentés : 55
Présents : 42
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

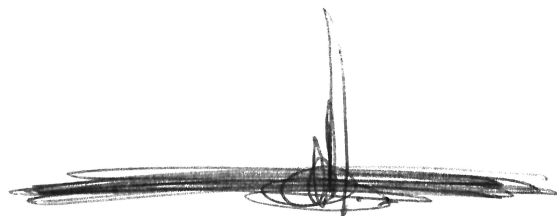
N'ont pas pris part au vote

NEANT

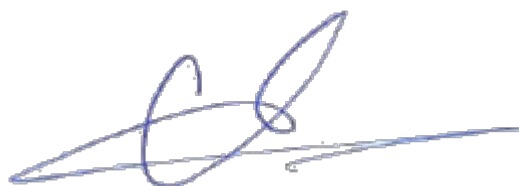
Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

FICHE D'ADHESION AU PROGRAMME DE SENSIBILISATION COVOITURAGE

Nom de la structure :

Nom de la communauté à faire apparaître dans l'application :

Adresse du site :

**Par la signature de la présente fiche d'adhésion, j'engage
(nom de la structure) à :**

- Diffuser l'information en interne à l'ensemble de mes salariés
- Informer Karos de la date de diffusion du message
- Transmettre à Karos et la Métropole Mobilité un contact référent sur le projet :

Nom, Prénom du contact / référent :

Nom, Prénom de la personne chargée de la communication (si différente) :

Nombre d'employés :

Date de lancement souhaitée :

Date de signature :

Nom, prénom et fonction du signataire :	Signature et cachet :
---	-----------------------

--	--